

POURQUOI ?

Votre établissement participe à un ou plusieurs réseaux de surveillance des infections nosocomiales (IN) du CCLIN Paris-Nord.

Ces réseaux nécessitent le traitement automatisé de données à caractère personnel de vos patients.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces traitements doivent faire l'objet d'une déclaration à la CNIL.

MON ETABLISSEMENT EST-IL CONCERNE ?

- Mon établissement a **déjà** fait une déclaration globale pour l'ensemble des réseaux de surveillance :

—————> Vous n'avez rien à faire

- Mon établissement **n'a jamais** fait de déclaration pour les réseaux de surveillance des IN :

—————> Vous devez remplir une déclaration normale pour chaque réseau auquel vous participez

COMMENT ?

Pour chaque réseau, le CCLIN Paris-Nord met à votre disposition un **modèle de déclaration normale** sur la page internet correspondante (onglet Surveillance).

En vous aidant de ces modèles, vous devez ensuite **remplir les formulaires en ligne** sur le site de la CNIL, <http://www.cnil.fr> :



The image shows two screenshots of the CCLIN Paris Nord website interface. The left screenshot shows a 'professionnels' section with a 'Déclarer' button and links to 'Accès à mon brouillon de déclaration' and 'Modèles de mentions CIL'. The right screenshot shows a 'Faut-il déclarer ?' section with a 'Toutes les dispenses' button and a 'Quelle déclaration ?' section with a 'Toutes les déclarations' button. Below the 'Quelle déclaration ?' section, there are two columns: 'Déclaration simplifiée' and 'Autres formulaires'. The 'Autres formulaires' column has a 'Déclaration normale' button highlighted with a red circle and an arrow pointing to it.

puis